

Noms d'agents et noms d'instruments : le cas des déverbaux en *-eur*

Richard Huyghe (Université Paris Diderot & CLILLAC-ARP)
Delphine Tribout (Université Lille 3 & STL)

Résumé

A partir de l'étude des noms déverbaux en *-eur*, cet article vise à comparer les types nominaux agent et instrument. Ces deux types ont en commun de comporter à la fois une composante descriptive ontologique (animés *vs* artefacts) et une composante fonctionnelle, correspondant à la prédication verbale sous-jacente, elle-même issue de la base morphologique. Nous montrons cependant que le rapport d'hybridation entre composantes ontologique et fonctionnelle n'est pas le même pour les deux types de noms, et concluons que la dimension ontologique détermine dans chaque cas la portée de la composante fonctionnelle.

Mots-clés : nom, suffixe *-eur*, agent, instrument, rôles thématiques

Abstract – Agent and instrument nouns in French: the case of *-eur* nominals

On the basis of deverbal nouns suffixed with *-eur*, this paper aims at comparing the agent and instrument nominal types. Both types convey an ontological specification (animates *vs.* artifacts) and a functional dimension corresponding to the underlying verbal predication stemming from the morphological basis. However, we demonstrate that these two nominal types combine in different ways the ontological and functional dimensions. We conclude that the ontological specification defines the scope of the functional dimension for each nominal type.

Keywords: noun, *-eur* suffix, agent, instrument, theta-roles

Introduction

Ce travail porte sur les fondements de la classification nominale comme « N d'agent » et « N d'instrument », régulièrement mobilisée dans les travaux consacrés aux noms déverbaux. L'étude que nous présentons traite plus spécifiquement des N déverbaux suffixés en *-eur*, connus pour pouvoir dénoter des instruments (*aspirateur*) ou des agents (*voleur*), et qui permettent de confronter directement ces deux types sémantiques.

L'usage des rôles thématiques en sémantique nominale pose la question de savoir comment ces notions, élaborées pour rendre compte des relations de dépendance sémantique entre le verbe et ses arguments, peuvent être transposées dans le domaine de l'analyse lexicale. Les rôles thématiques, en effet, sont établis en contexte, tandis que la typologie nominale vise une caractérisation sémantique intrinsèque des unités lexicales, déterminée hors discours.

Le lien morphologique avec la catégorie verbale, dans le cas des N déverbaux, permet à certains égards de légitimer ce recours aux rôles thématiques : l'idée que la nominalisation porte sur un participant du procès décrit par la base verbale permet de passer de l'analyse contextuelle au plan lexical. Cependant, cette condition implique une forme de typologie nominale hybride : noms d'agents et noms d'instruments comportent à la fois une composante sémantique ontologique — agents et instruments étant traditionnellement définis, respectivement, comme des entités animées et non animées — et une composante fonctionnelle prédicative, correspondant au rôle joué dans la situation décrite par la base¹.

¹ Pour une présentation détaillée de ces deux types de composantes sémantiques, cf. Huyghe (ce numéro).

Nous comparons ici ces deux types nominaux en analysant pour chacun le rapport entre les composantes sémantiques ontologique et fonctionnelle. Nous montrerons que la relation entre ces deux composantes n'est pas la même pour les N d'agents et d'instruments, et qu'en cela les deux catégories nominales ne sont pas équivalentes. Notre hypothèse sera que la description ontologique détermine la portée de la composante prédicative pour chaque type de N, la dénotation d'entités (non) animées conditionnant la (non-)nécessité d'une description fonctionnelle des référents.

1. Constitution et annotation du corpus

Pour réaliser cette étude, nous avons constitué un corpus de noms déverbaux en *-eur* (désormais N-*eur*) que nous avons ensuite analysés et annotés, en nous fondant sur différents tests d'identification des N d'agents et d'instruments.

1.1. Constitution du corpus

Notre corpus se base sur le lexique libre *Lexique 3* (<http://www.lexique.org/>), dont nous avons extrait les noms se terminant par *-eur*, *-euse* ou *-rice* et ayant un verbe formellement relié. Contrairement à Winther (1975) qui analyse les N-*eur* comme issus d'un adjectif lui-même dérivé du verbe, nous considérons que tous les noms dérivent directement du verbe. L'extraction a été effectuée de façon automatique à l'aide d'heuristiques simples. Une validation manuelle a ensuite permis de supprimer les erreurs liées aux heuristiques et de récupérer les relations manquées entre nom et verbe, généralement à cause d'une allomorphie de la base, comme pour *buveur-boire* ou *électeur-élire*.

Dans certains cas, la validation manuelle a été rendue difficile par l'existence d'un autre nom dont pourrait dériver le N-*eur*, comme dans les exemples sous (1) :

- (1) a. boxe-boxer-boxeur, bridge-bridger-bridgeur
- b. naufrage-naufrager-naufreur, outil-outiller-outilleur

Dans ces cas, nous avons traité le nom en *-eur* comme dérivé du verbe si le lien sémantique entre le verbe et le nom le permettait. Il est possible en (1a) d'analyser *boxeur* comme 'quelqu'un qui boxe' et *bridgeur* comme 'quelqu'un qui bridge', de sorte que ces noms ont été conservés dans notre corpus. À l'inverse, *naufreur* et *outilleur* en (1b) ont été exclus car un naufrageur n'est pas quelqu'un qui naufrage mais qui provoque le naufrage, et un outilleur n'est pas quelqu'un qui outille mais qui crée des outils, ce qui peut laisser penser que ces noms sont directement construits sur base nominale.

Au terme de la validation manuelle, nous avons obtenu 1586 noms en *-eur/-euse/-rice* dérivés de verbes, qui ont ensuite été annotés comme N d'agents ou d'instruments.

1.2. Définitions

La question de la distinction entre agents et instruments a été abondamment discutée dans le cadre de la réflexion sur les rôles thématiques, depuis Gruber (1967) et Fillmore (1968). Les rôles thématiques, dont le nombre et la caractérisation varient d'un auteur à l'autre, permettent de rendre compte de l'appariement entre arguments sémantiques et dépendants syntaxiques d'un verbe. Les rôles thématiques, et notamment ceux d'agent et d'instrument, sont souvent mobilisés en morphologie constructionnelle lorsqu'il s'agit de rendre compte des règles de formation des noms déverbaux, que ce soit pour caractériser sémantiquement l'output des règles, comme le font par exemple Booij (1986), Fradin et Kerleroux (2003), Rosenberg (2008) pour les N-*eur*, Villoing (2009) pour les composés V-N, Namer et Villoing (2008) pour les N en *-oir*, ou au contraire pour retirer à la morphologie la tâche de prédiction du sens des dérivés et la transférer à la pragmatique, comme le proposent Benveniste (1975 : 61) à

propos des N-*eur* en français et Aronoff (1976 : 284) pour les N en *-er* de l'anglais.

Cependant, les rôles thématiques ne semblent pas directement exploitables dans une tâche de typage nominal. Comme le soulignent Van Valin et LaPolla (1997 : 85-86), l'attribution de rôles aux participants d'une situation est toujours contextuelle, et le même nom peut se voir attribuer des rôles différents selon le contexte syntaxique. Par exemple, le nom *couteau* dans (2) exprime tour à tour le patient (2a), le thème (2b) et l'instrument (2c) :

- (2) a. Pierre aiguise un couteau.
- b. Pierre a posé le couteau sur la table.
- c. Pierre a coupé la corde avec un couteau.

L'attribution des rôles en contexte est indépendante de la catégorisation lexicale des éléments (généralement syntagmatiques) qui remplissent ces rôles. Ainsi, des noms qu'on ne classerait pas parmi les N d'agents ou d'instruments (e.g. *garçon / pierre*) peuvent remplir les rôles d'agent ou d'instrument (e.g. *Le garçon a brisé la vitre avec une pierre*). Il est donc nécessaire de préciser la définition des types utilisés dans les opérations de catégorisation nominale.

• Instruments

Dans le cadre d'un typage nominal, un instrument peut être défini comme un artefact caractérisé par une fonctionnalité particulière. Cependant, comme l'ont souligné Flaux et Van de Velde (2000 : 50), cette caractérisation s'applique à tous les artefacts. C'est pourquoi, s'agissant de l'étude des N-*eur*, nous ajoutons une contrainte morphologique à la caractérisation ontologique des instruments, et retenons la définition suivante :

- (3) Un nom d'instrument est un nom déverbal qui dénote l'artefact prototypiquement utilisé pour réaliser l'action décrite par le verbe de base.

• Agents

Nous considérons, à la suite de Gruber (1967 : 943), qu'un agent est une entité animée, effectuant une action donnée de manière intentionnelle. Comme pour les instruments, nous ajoutons à cette caractérisation une contrainte morphologique :

- (4) Un nom d'agent est un nom déverbal qui dénote l'entité animée réalisant intentionnellement l'action décrite par le verbe de base.

Cette caractérisation exclut les dérivés de verbes statifs, comme *amateur* ou *connaisseur*, ainsi que les noms comme *ronfleur* ou *bafouilleur*, dont les référents n'effectuent pas intentionnellement l'action décrite par le verbe de base.

1.3. Annotation

L'annotation de notre corpus a été réalisée au moyen de différents tests correspondant aux définitions ci-dessus. Elle a été réalisée en trois étapes.

• Test 1

Dans un premier temps, nous ne conservons que les noms dérivés d'une base dynamique. Les constructions (5) et (6) permettent d'exclure les bases statives (*Vb* renvoie ici au verbe de base) :

- (5) *NP₀ est en train de Vb (NP₁)
 *Jean est en train de connaître cette chanson.
- (6) *NP₀ vient de Vb (NP₁)
 *Jean vient d'aimer le chocolat.

Lorsque la base verbale est polysémique, nous ne prenons en compte que le sens sélectionné lors de la dérivation. Par exemple, le verbe *embaumer* a au moins deux significations, dont l'une est stative ('répandre une odeur'), et l'autre dynamique ('traiter un cadavre pour l'empêcher de se corrompre'). Cependant, le nom *embaumeur* dérive uniquement du sens dynamique du verbe, qui est celui retenu pour l'annotation.

Cette première étape exclut des N comme *admirateur*, *amateur*, *connaisseur* et *possesseur*.

• Test 2

Dans un deuxième temps, nous testons l'instrumentalité au moyen des deux constructions (7) et (8), adaptées de celles proposées par Namer et Villoing (2008 : 1555) pour les N en *-oir*. Pour les raisons évoquées plus haut, nous y intégrons une contrainte morphologique sur le verbe employé, qui doit être la base du N-*eur* :

- (7) NP₀ Vb NP₁ {avec / grâce à / à l'aide de / au moyen de} Det N_{eur}
J'aspire la poussière à l'aide d'un aspirateur.
- (8) NP₀ Vb NP₁ avec Det N_{eur} ⇔ NP₀ utilise Det N_{eur} pour Vb NP₁
Je perce le mur avec une perceuse ⇔ J'utilise une perceuse pour percer le mur.

• Test 3

Enfin, nous testons l'agentivité au moyen des tournures (9) et (10) :

- (9) Det N_{eur} {a décidé / a choisi} de Vb (NP₁)
Le marcheur a décidé de marcher trente kilomètres.
- (10) Det N_{eur} (de NP) Vb {volontairement / délibérément / consciemment / intentionnellement} (NP₁)
Le chanteur a délibérément chanté cette chanson.

Ces tests excluent des N comme *ronfleur* et *bafouilleur*, dont les référents n'effectuent pas intentionnellement l'action décrite par le V de base :

- (11) **Le ronfleur a délibérément ronflé toute la nuit.*

Comme le montrent ces exemples, la contrainte lexicale sur le V de base est importante : sans celle-ci, un N comme *ronfleur* pourrait être étiqueté comme agentif, au vu de phrases comme *Le ronfleur a décidé de changer de chambre*.

1.4. Résultats de l'annotation

Au terme de l'annotation, nous avons recensé 1547 N-*eur* dérivés de V dynamiques, dont :

- 1 077 N d'agents,
- 135 N d'instruments,
- 154 N d'agents / d'instruments (validant à la fois les tests 2 et 3),
- 181 cas indéterminés.

Parmi les N non étiquetés, on observe certaines régularités. Par exemple, certains N-*eur* non instrumentaux, comme *annonciateur*, *fédérateur*, *perturbateur*, *successeur*, ne réfèrent pas nécessairement à des animés (e.g. *Le successeur de cet appareil photo a déçu les adeptes de la marque*), et ils ne vérifient donc pas forcément le test 3. D'autres noms, comme *passeur*, *détonateur*, *sauteuse*, *exploiseur*, échouent aux tests 2 et 3 car ceux-ci impliquent l'emploi du V de base sous la forme simple. L'emploi d'une tournure causative du type *faire Vb* serait nécessaire pour pouvoir dans ce cas appliquer les tests. Ce genre d'exemples montre que, contrairement à une hypothèse répandue, tous les N-*eur* ne nominalisent pas (ou tout au moins pas directement) le sujet du V de base.

2. Les noms d'instruments

Les N-*eur* à interprétation instrumentale sont des noms comme :

- (12) aérateur, agrafeuse, aspirateur, climatiseur, débroussailleuse, décapsuleur, effaceur, épilateur, extincteur, friteuse, foreuse, incinérateur, minuteur, perceuse, photocopieuse, ponceuse, projecteur, stérilisateur, tracteur, trayeuse, vaporisateur, ventilateur

Ces N se caractérisent par (i) leur autonomie descriptive, (ii) leur absence de structure événementielle spécifique et (iii) leur fonction dénominative.

2.1. Autonomie descriptive

En dépit du caractère prédicatif de leur base morphologique, les N-*eur* instrumentaux sont généralement autonomes, à la fois syntaxiquement et sémantiquement. Il s'agit de noms « catégorématiques », i.e. dotés d'autonomie référentielle (cf. Kleiber 1981 : 39-40) : l'existence effective des entités qu'ils décrivent ne présuppose pas celle d'entités d'un autre type, contrairement à ce qui est le cas pour les noms « syncatégorématiques » (e.g. *étrangeté*, *cisaillement*). Les N-*eur* d'instruments peuvent notamment figurer sans complément dans des emplois non liés contextuellement, qui n'impliquent pas de chaînage référentiel et qui, du point de vue de la description, reposent exclusivement sur le contenu sémantique des N. Ces noms peuvent ainsi s'employer seuls dans des SN indéfinis faibles, i.e. à interprétation existentielle (13), et dans des SN génériques (14) :

- (13) a. Il y a {une agrafeuse / un réfrigérateur / une photocopieuse} dans le bureau.
b. Pierre a trouvé {un effaceur / un décapsuleur / un inhalateur}.
- (14) a. Pierre adore {les aspirateurs / les perceuses / les tracteurs}.
b. {Les débroussailleuses / les ventilateurs / les riveteuses}, c'est formidable.

La signification des N-*eur* d'instruments leur permet notamment de définir des classes d'entités, à l'instar des N d'objets standards (*chaise*, *tasse*, *arbre*, *maison*, etc.).

2.2. Absence de structure événementielle spécifique

L'autonomie sémantique des N-*eur* instrumentaux est confirmée par leur absence de structure événementielle sous-jacente, déjà relevée par Rappaport Hovav et Levin (1992) et par Roy et Soare (2012). Ces noms, en effet, n'héritent pas de la structure argumentale de leurs bases verbales. Ils sont notamment incompatibles avec les compléments en *de* qui renvoient à une prédication événementielle spécifique :

- (15) Cet appareil a permis de {photocopier ce document / poncer le mur / projeter ce film}.
> ??la photocopieuse de ce document, ??la ponceuse du mur, ??le projecteur de ce film

L'événementialité associée aux bases verbales n'est pas exprimée dans le cas des N d'instruments dérivés, et il y a une part d'effacement de la prédicativité verbale. Il existe certes des N-*eur* instrumentaux qui peuvent prendre, voire qui nécessitent, un complément en *de* :

(16) un adoucisseur d'eau, un convertisseur de devises, un détecteur de fumée

Mais le complément prend alors une forme générique, celle d'un N sans déterminant ou d'un pluriel indéfini. La caractérisation occurrence pour les N-*eur* en question reste problématique :

(17) ?l'adoucisseur de cette eau, ?le convertisseur de ces devises, ?le détecteur de cette fumée

En tout état de cause, l'occurrence événementielle dans (17) ne fonderait pas la désignation du référent comme N-*eur*. L'instanciation spatio-temporelle du patient ou du thème ne suffit pas ici à la dénotation comme N-*eur*.

Par l'absence de spécification référentielle des compléments, les expressions sous (16) se rapprochent de composés instrumentaux de la forme V-N (*allume-cigare, grille-pain, ouvre-boîte*, cf. Villoing 2009). On peut noter d'ailleurs que certains N-*eur* dotés d'un complément privilégient la structure caractérisante en *N à N* :

- (18) a. Cette machine sert à {battre les œufs / tondre le gazon}.
b. ??Cette machine est {un batteur d'œufs / une tondeuse de gazon}.
c. Cette machine est {un batteur à œufs / une tondeuse à gazon}.

La construction *N à N* favorise le figement de l'association entre le N-*eur* et son complément générique (cf. Anscombe 1990, Fabre 1996), confirmant le fait que la désignation par un N-*eur* instrumental ne repose pas sur l'actualisation d'un événement en particulier.

2.3. Fonction dénomminative

En vertu de leur autonomie descriptive, les N-*eur* d'instruments apparaissent comme des dénominations de leurs référents (i.e. des désignations conventionnelles lexicalisées, cf. Kleiber 1984), et non comme l'expression d'un point de vue déterminé en contexte. Ces noms peuvent s'employer de manière identificatoire, notamment avec le verbe *s'appeler* :

- (19) – Qu'est-ce que c'est ? / Quel est le nom de ce *x* ?
– C'est {un compresseur / un stérilisateur / un adoucisseur d'eau}.

(20) Cet objet s'appelle {un climatiseur / une mitrailleuse / une tondeuse à gazon}.

Ainsi, la relation établie entre le nom et son référent présente pour les N d'instruments un caractère de nécessité lexicale, ce qui constitue un autre point commun avec les N d'objets.

2.4. Noms d'instruments et noms d'artefacts

L'autonomie sémantique et le rôle dénomminatif des N-*eur* instrumentaux sont liés au fait qu'ils décrivent des artefacts, la fonctionnalité étant un de leurs attributs et non le fait d'une relation contingente. Les N d'instruments dénotant des objets fabriqués, leur composante prédicative, issue de la base verbale, prend une forme générique et consiste en la description

d'une propriété définitionnelle des référents. La composante sémantique fonctionnelle des N d'instruments dépend donc directement de leur composante sémantique ontologique, et on peut considérer que ce type nominal est essentiellement défini sémantiquement par une condition ontologique.

Dès lors, on comprend pourquoi certains envisagent l'extension de la catégorie lexicale des N d'instruments aux N non déverbaux : le lien morphologique avec un verbe n'étant pas nécessaire à la description d'une fonction, il est possible d'en faire abstraction dans la définition sémantique de la catégorie. Le type « N d'instrument » devient dans ce cas une étiquette purement ontologique, définie comme une sous-catégorie d'artefact, et caractérisée par la description d'une certaine forme de fonctionnalité (objet manipulable, multi-usages, permettant d'effectuer un certain type d'action, etc.). Il s'étend à des N comme *serviette*, *marteau*, *clé*, *stylo*, *loupe*, etc. Il reste que ce glissement de catégorisation peut être la source de confusions dans l'étiquetage lexical comme N d'instrument, précisément lorsque la nécessité ou non du lien morphologique avec le domaine verbal n'est pas stipulée.

3. Les noms d'agents

Les N-*eur* à interprétation agentive sont des noms comme :

- (21) coiffeur, déménageur, sculpteur, acheteur, agresseur, donneur, voleur, séducteur, ravisseur, nageur, voyageur, restaurateur, imitateur, râleur, brocanteur, expéditeur, crâneur, concepteur, bosseur, élagueur, fouilleur, saboteur, squatteur, investisseur, laboureur, menteur

D'emblée, la catégorie paraît moins homogène que celle des N d'instruments. Comme l'a montré Benveniste (1975), les N-*eur* animés peuvent se séparer en deux groupes, selon qu'ils décrivent une aptitude ou la participation à une action particulière. Dans le premier cas, les N décrivent leurs référents d'après leur statut ou leur métier (e.g. *coiffeur*, *restaurateur*, *carreleur*), tandis que dans le second cas, la dénotation repose sur une caractérisation occasionnelle, et paraît en cela plus contingente (e.g. *agresseur*, *expéditeur*, *promeneur*). Cette distinction permet, dans certains cas, d'expliquer la concurrence allomorphique entre bases de dérivation : *sauveur* par exemple implique un événement particulier, tandis que *sauveteur* décrit un métier (cf. Benveniste 1975 : 61, Anscombe 2001 : 36). Ces deux types de N-*eur* ont des capacités prédicatives différentes, qui dépendent de leur aptitude à impliquer une action spécifique du genre décrit par le V de base.

3.1. Les noms de statuts

L'interprétation comme métier ou statut implique que le référent est caractérisé indépendamment de toute réalisation événementielle particulière. Les N-*eur* de statuts, même lorsqu'ils sont dérivés de V transitifs, se construisent difficilement avec des arguments spécifiques :

- (22) ?le déménageur de ces meubles, ?le tanneur de ce cuir, ?le chercheur de ce trésor

Le complément des N de ce type, s'il peut être exprimé, privilégie la forme générique, dans la construction avec un pluriel indéfini ou un nom nu :

- (23) un équarisseur de poutres, un montreur d'ours, un carreleur de piscine

Le procès impliqué dans le sémantisme des N de statuts a nécessairement une lecture habituelle ou générique. Comme le montrent Roy et Soare (2012), le caractère générique du

complément oriente vers une lecture non occurrenceielle du prédicat événementiel sous-jacent. Les *N-*eur** statutaires se caractérisent également par une certaine autonomie descriptive. Ils peuvent s'employer dans des SN indéfinis existentiels et des SN génériques :

- (24) a. Il y a {un coiffeur / un professeur / un inspecteur} dans la salle.
b. {Les serveurs / les empailleurs / les tatoueurs} sont parfois distraits.

Par ailleurs, les N de statuts ont la particularité de pouvoir figurer en emploi attributif sans déterminant :

- (25) Pierre est {brocanteur / couvreur / brasseur}.

Ces N décrivent leurs référents selon une caractéristique considérée comme définitionnelle, qui correspond à une position institutionnelle identifiée. Il ne s'agit pas nécessairement d'un métier :

- (26) Pierre est {éclairer / déserteur / informateur}.

Par les propriétés illustrées dans (22)-(24), les *N-*eur** de statuts se rapprochent des *N-*eur** d'instruments. Ces noms ont en commun de ne pas faire reposer leur dénotation sur la réalisation d'une occurrence d'action du type décrit par le V de base, mais sur une prédication virtuelle : le référent n'a pas en principe à accomplir une action particulière du genre décrit par la base verbale pour pouvoir être désigné comme N (cf. Benveniste 1975 : 60-61, Alexiadou & Schäfer 2010 : 19). La différence toutefois entre les N de statuts et d'instruments est que le statut ne décrit qu'une facette fonctionnelle du référent, une caractéristique essentielle mais parcellaire. Ce mode de caractérisation convient mal aux instruments, d'où le contraste observé entre (25)-(26) et (27) :

- (27) *Cet objet est {aspirateur / ventilateur / décapsuleur}.

Le fait que, dans le cas des N de statuts, les référents soient animés, et donc potentiellement agents d'actions multiples, explique cette différence avec les N d'instruments, dont les référents sont élaborés pour l'exécution d'une tâche unique.

3.2. Les noms d'agents occasionnels

Les *N-*eur** d'agents du second type ne caractérisent pas leurs référents selon leur statut :

- (28) *Pierre est {agresseur / promeneur / expéditeur}.

Les noms en question, s'ils sont dérivés de verbes transitifs, admettent des compléments spécifiques en *de* renvoyant aux participants de l'action impliquée :

- (29) l'agresseur de Pierre, l'expéditeur de ce colis, le libérateur du pays, le narrateur de cette histoire, le dénicheur de cette vidéo, l'acheteur de ce véhicule

La désignation comme *N-*eur** est déterminée ici par le rôle joué dans une occurrence d'action du type décrit par le V de base. Les N dans (28)-(29) sont, en ce sens, occasionnels — ou « épisodiques », dans les termes d'Alexiadou et Schäfer (2010) et Roy et Soare (2012).

On peut noter que certains *N-*eur** occasionnels nécessitent sémantiquement la spécification d'un complément. Leurs propriétés descriptives ne suffisent pas à l'identification des

référents, et ne permettent pas de constituer des classes référentielles. Ces N ne s'emploient pas sans expansion dans des SN génériques, d'où la différence observée entre (30a) et (30b) :

- (30) a. {Les vainqueurs / les libérateurs / les acheteurs} sont parfois arrogants.
b. ??{Les dénêcheurs / les creuseurs / les coupeurs} sont parfois arrogants.

Il existe donc des différences d'autonomie descriptive entre les différents N-*eur* occasionnels. Par ailleurs, la désignation, dans le cas des N occasionnels, est contingente, et ne caractérise pas en soi le référent. Elle n'en constitue pas une dénomination :

- (31) ??Cet individu s'appelle {un agresseur / un rôdeur / un ravisseur}.

En comparaison, les N de statuts permettent une caractérisation plus fondamentale du référent, même si le fait que celui-ci soit animé empêche le nom de jouer pleinement le rôle d'une dénomination :

- (32) a. (?)Cet individu s'appelle {un restaurateur / un tanneur / un programmeur}.
b. Ce métier s'appelle {restaurateur / tanneur / programmeur}.

Enfin, certains N-*eur* agentifs peuvent avoir les deux interprétations, statutaire et occasionnelle :

- (33) a. Pierre est {inventeur / réalisateur / concepteur de jeux vidéo}.
b. Pierre est {l'inventeur de cette technologie / le réalisateur de ce film / le concepteur de ce jeu vidéo}.

3.3. Un cas intermédiaire : les noms dispositionnels

Il existe des N-*eur* agentifs qui ne s'emploient ni comme N de statuts, ni comme N occasionnels :

- (34) a. *Pierre est {séducteur / bluffeur / mordeur}.
b. ??le séducteur de Sophie, ??le bluffeur du client, ??le mordeur de cet enfant

Ces noms n'indiquent pas une position institutionnelle. Ils n'identifient pas non plus leurs référents d'après leur participation à une occurrence d'action du genre décrit par le V de base. Lorsque ces N prennent des compléments en *de* renvoyant aux participants de l'action, ceux-ci sont plutôt de forme générique :

- (35) un séducteur de jeunes filles, un mangeur de pommes de terre, un cogneur de journalistes

La dénotation agentive se fonde ici sur une certaine disposition² comportementale, qui

² Le terme de *disposition* est également employé par Alexiadou et Schäfer (2010) et Roy et Soare (2012) pour décrire les N-*eur* qui ne font pas référence à un événement spécifique. Le point commun avec la catégorisation suggérée ici est l'idée que dans certains cas, la dénotation par un N-*eur* ne se fonde pas sur la réalisation d'une action particulière, mais sur une prédication habituelle. Les classifications proposées diffèrent toutefois par deux aspects. D'une part, Alexiadou et Schäfer (2010) et Roy et Soare (2012) n'établissent pas de distinction entre dispositions et statuts, englobant les N-*eur* des deux types dans une même classe de N « dispositionnels » — et allant même, pour les premiers, jusqu'à y intégrer les N instrumentaux. D'autre part, l'opposition décrite par ces auteurs ne vise pas directement la distinction de classes lexicales ; le fait que les exemples des deux catégories distinguées (lecture épisodique *vs* dispositionnelle) soient basés sur les mêmes N-*eur* laisse davantage penser à

correspond à une action habituelle plutôt qu'occurrentielle.

En effet, les N-*eur* dispositionnels se construisent avec des adjectifs de taille dans une lecture non intersective : l'adjectif porte alors sur la fréquence ou l'intensité de l'action impliquée par le N (cf. Anscombe 2001 : 43, Roy & Soare 2012 : 214). Cette interprétation est exclue pour les N-*eur* occasionnels :

- (36) a. Pierre est {un grand séducteur / un grand bagarreur / un gros bosseur}.
b. #Pierre est {un grand agresseur / un grand vainqueur / un gros narrateur}.

Le référent dans (36a) est qualifié d'après une tendance actionnelle, contrairement à ce qui est le cas dans (36b). Les N-*eur* dispositionnels forment donc, pour ce qui est de la (non-)spécificité de l'action incluse dans leur sémantisme, une catégorie intermédiaire entre les N-*eur* statutaires et occasionnels.

On peut noter, comme précédemment, l'existence de N-*eur* polyvalents. En effet, certains N-*eur* peuvent avoir une double lecture occasionnelle et dispositionnelle :

- (37) a. Cet homme est {un grand voleur / un grand saboteur / un gros violeur}.
b. le voleur de ce collier, le saboteur du processus de paix, le violeur de cette jeune femme.

Pour les N occasionnels dérivés de V transitifs, un complément générique peut également contraindre la lecture dispositionnelle (sans pour autant conférer l'interprétation de statut) :

- (38) a. Cet homme est {un grand agresseur de personnes âgées / un gros envoyeur d'e-mails / un gros acheteur de voitures anciennes}.
b. ??Cet homme est {agresseur de personnes âgées / envoyeur d'e-mails / acheteur de voitures anciennes}.

3.4. Bilan : l'hétérogénéité sémantique des noms d'agents en -*eur*

La catégorie des N-*eur* agentifs est hétérogène. Trois sous-classes au moins peuvent être distinguées : les N statutaires (*restaurateur*), dispositionnels (*séducteur*) et occasionnels (*agresseur*). Ces N impliquent tous une action correspondant à la base verbale, mais le degré d'occurrence de cette action est variable. En conséquence, la caractérisation du référent diffère selon les N :

- les N de statuts informent sur une fonction sociale ou professionnelle du référent,
- les N dispositionnels décrivent leurs référents d'après une tendance comportementale, qui s'actualise dans des actions habituelles,
- les N occasionnels dénotent les référents en vertu de leur rôle agentif dans un événement spécifique.

Dans tous les cas, le N-*eur* décrit un aspect (essentiel ou accidentel) du référent. La catégorisation nominale comme N-*eur* implique un point de vue sur le référent, et ne relève donc pas uniquement de la typologie ontologique. Il reste que l'action impliquée apparaît plus ou moins, selon les N, comme une caractéristique définitionnelle du référent, de sorte que la composante sémantique fonctionnelle, qui correspond à la description d'un rôle joué dans l'action, est plus ou moins saillante selon les cas. L'expression d'un point de vue sur le référent, déterminé en contexte, est ainsi plus manifeste dans le cas des N occasionnels que dans celui des N de statuts.

une distinction d'usages et de constructions nominales.

Conclusion

L'application des rôles thématiques en sémantique lexicale ne va pas de soi. Elle implique généralement une corrélation morphologique avec un verbe, qui permet de passer de l'analyse contextuelle à l'analyse lexicale. Un N de rôle est ainsi défini comme un N déverbal qui exprime un certain rôle compris dans la structure thématique du V de base.

Au-delà de leur parenté structurelle, les types N d'agent et N d'instrument présentent des différences sémantiques profondes. Les N d'instruments constituent un type nominal à prédominance ontologique. Il s'agit de N d'artefacts qui, sans la condition morphologique, pourraient être inclus dans une hiérarchie des N d'objets. Les N d'agents, eux, sont définis comme un type sémantique hybride, mais dont le rapport d'hybridation varie selon les cas : la composante fonctionnelle prédicative est plus saillante dans le sens des N occasionnels que dans celui des N de statuts.

Ces disparités sont déterminées par (i) la nature du type ontologique impliqué, et (ii) la spécificité de la prédication actionnelle sous-jacente. Dans le cas des N d'instruments, la description d'artefacts relègue au second plan la composante prédicative issue de la base morphologique. Les objets étant fabriqués, leur fonctionnalité est prédéterminée, ce qui sature la description nominale et implique le rôle dénominatif des N d'instruments. Dans le cas des N d'agents au contraire, la dénotation d'entités animées rend la prédication agentive contingente, les animés pouvant effectuer une grande variété d'actions. La composante prédicative prend de ce fait plus d'importance que dans le cas des N d'instruments, et la dépendance syntactico-sémantique des noms est plus manifeste. Pour ce qui est de l'action présente dans le sémantisme des N-*eur*, on peut dire qu'une prédication générique confine à la description d'une propriété intrinsèque, tandis qu'une prédication spécifique correspond à l'expression d'une propriété contingente. Cette (non-)spécificité explique notamment la différence de caractérisation référentielle observée entre les différents N-*eur* agentifs. Les N d'agents constituent des désignations plus ou moins stables de leurs référents, même si, contrairement aux N d'instruments, ils n'en sont jamais de véritables dénominations.

Le travail présenté ici constitue un premier tour d'horizon et laisse entrevoir différentes pistes de recherche. Il faudrait étudier en détail les N qui ont la double acception agentive et instrumentale (*enregistreur*, *récepteur*, *moissonneuse*, etc.), ainsi que les N-*eur* qui ne sont ni instrumentaux ni agentifs. Par ailleurs, la prise en compte de N en *-eur* dénominaux (*ambassadeur*, *footballeur*, *basketteur*) pourrait conduire à élargir la définition des N agentifs proposée ici. Plus généralement, une comparaison avec les autres N d'humains, tels que les N de phases (cf. Aleksandrova 2013), pourrait permettre d'appréhender l'ensemble des principes de structuration sémantique associés aux N animés.

Références bibliographiques

- Aleksandrova, A. (2013) *Noms humains de phase. Problèmes de classifications ontologiques et linguistiques*, Thèse de doctorat, Université Strasbourg.
- Alexiadou A. & F. Schäfer (2010) "On the syntax of episodic vs. dispositional *-er* nominals", in A. Alexiadou & M. Rathert (eds), *The Syntax of Nominalizations across Languages and Frameworks*, Berlin : Mouton de Gruyter, 9-30.
- Anscombre, J.-C. (1990) « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », *Langue Française* 86, 103-125.
- Anscombre, J.-C. (2001) « À propos des mécanismes sémantiques de formation de certains nom d'agent en français et en espagnol », *Langages* 143, 28-48.
- Aronoff, M. (1976) *Word Formation in Generative Grammar*, Cambridge : MIT Press.
- Benveniste, E. (1975) *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris : Maisonneuve.
- Booij, G. (1986) "Form and meaning in morphology: the case of Dutch agent nouns", *Linguistics* 24, 503-517.

- Fabre, C. (1996) *Interprétation automatique des séquences binominales en anglais et en français. Application à la recherche d'informations*, Thèse de doctorat, Université de Rennes I.
- Fillmore, C. (1968) « The case for case », in R.T. Harms, E. Bach & C. Fillmore (eds), *Universal Linguistic Theory*, New York : Academic Press, 1-90.
- Flaux, N. & D. Van de Velde (2000) *Les noms en français. Esquisse de classement*, Paris : Ophrys.
- Fradin, B. & F. Kerleroux (2003) “Troubles with lexemes”, in G. Booij, J. de Cesaris, S. Scalise, A. Ralli (eds), *Topics in Morphology. Selected Papers from the Third Mediterranean Morphology Meeting*, Barcelona : IULA-Universitat Pompeu Fabra, 177-196.
- Gruber, J.S. (1967) “Look and see”, *Linguistics* 43, 937-947.
- Kleiber, G. (1981) *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris : Klincksieck.
- Kleiber, G. (1984) « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* 76, 77-94.
- Namer, F. & F. Villoing (2008) « Interpréter les noms déverbaux : quelle relation avec la structure argumentale du verbe base. Le cas des noms en -oir du français », in J. Durand, B. Habert, B. Laks (éds), *Congrès Mondial de Linguistique Française 2008*, Paris : Institut de Linguistique Française, 1551-1569.
- Huyghe, R. (ce numéro) « Les typologies nominales : présentation ».
- Rappaport Hovav, M. & B. Levin (1992) “-er nominals : implications for a theory of argument structure”, in T. Stowell & A. Wehrli (eds), *Syntax and Semantics, vol. 26 : Syntax and the Lexicon*, New York : Academic Press, 127-153.
- Rosenberg, M. (2008) *La formation agentive en français. Les composés [VN/A/Adv/P]N/A et les dérivés V-ant, V-eur et V-oir(e)*, Thèse de doctorat, Université Stockholm.
- Roy, I. & E. Soare (2012) « L’enquêteur, le surveillant et le détenu : les noms déverbaux de participants aux événements, lectures événementielles et structure argumentale », *Lexique* 20, 207-231.
- Van Valin, R. & R. LaPolla (1997) *Syntax. Structure, Meaning and Function*, Cambridge : Cambridge University Press
- Villoing, F. (2009) « Les mots composés VN », in B. Fradin, F. Kerleroux & M. Plénat (éds), *Aperçus de morphologie du français*, Saint Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 175-197.
- Winther, A. (1975) « Note sur les formations déverbaux en -eur et en -ant », *Cahiers de lexicologie* 26, 35-54.